LETTRE DE M. ROLAND, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

En lui envoyant la lettre qu'il a adressée au Roi.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'ESPOIR de concourir au bien de l'État avoit pu ſeul déterminer des citoyens patriotes à accepter le fardeau du Miniſtère dans ces temps orageux. Cet eſpoir étoit fondé ſur la conformité des principes qui paroiſſoient animer également tous les membres du Conſeil.

Dévoué ſans réſerve au bien public, je me ſuis efforcé de remplir l'honorable tâche qui m'étoit impoſée. Je reçois en ce moment l'ordre du Roi de remettre le porte-feuille de l'intérieur à M. Mourgues. Je me retire avec ma conſcience, & tranquillement appuyé ſur elle ; mais je dois à l'Aſſemblée, à l'opinion publique, communication d'une lettre que j'ai eu l'honneur d'adreſſer au Roi, lundi dernier.

La vérité, dont je m'honore d'imprimer le caractère ſur toutes mes actions, me l'avoit dictée ; c'eſt elle encore qui m'ordonne d'en faire part à l'Aſſemblée.

Je ſuis avec reſpect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

ROLAND.

Paris, le 13 Juin 1792, l'an 4 de la liberté.

LETTRE
DE M. ROLAND,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
AU ROI.

Imprimée par ordre de l'Assemblée Nationale.

Sire,

L'état actuel de la France ne peut ſubſiſter long-temps ; c'eſt un état de criſe dont la violence atteint le plus haut degré ; il faut qu'il ſe termine par un éclat qui doit intéreſſer Votre Majeſté autant qu'il importe à tout l'Empire.

Honoré de votre confiance, et placé dans un poſte où je vous dois la vérité, j'oſerai la dire toute entière ; c'eſt une obligation qui m'eſt impoſée par vous-même.

Les Français ſe ſont donné une Conſtitution ; elle a fait des mécontens & des rebelles : la majo-

rité de la Nation la veut maintenir; elle a juré de la défendre au prix de ſon ſang; & elle a vu, avec joie, la guerre qui lui offroit un grand moyen de l'aſſurer. Cependant la minorité, ſoutenue par des eſpérances, a réuni tous ſes efforts pour emporter l'avantage. De-là, cette lutte inteſtine contre les Lois, cette anarchie dont gémiſſent les bons Citoyens, & dont les malveillans ont bien ſoin de ſe prévaloir pour calomnier le nouveau régime : de-là cette diviſion par-tout répandue & par-tout excitée; car nulle part il n'exiſte d'indifférence : on veut, ou le triomphe, ou le changement de la Conſtitution; on agit pour la ſoutenir ou pour l'altérer. Je m'abſtiendrai d'examiner ce qu'elle eſt en elle-même, pour conſidérer ſeulement ce que les circonſtances exigent; &, me rendant étranger à la choſe, autant qu'il est poſſible, je chercherai ce que l'on peut attendre, & ce qu'il convient de favoriſer.

Votre Majeſté jouiſſait de grandes prérogatives qu'elle croyoit appartenir à la royauté. Elevée dans l'idée de les conſerver, elle n'a pu ſe les voir enlever avec plaiſir. Le deſir de ſe les faire rendre étoit auſſi naturel que le regret de les voir anéantir. Ces ſentimens, qui tiennent à la nature du cœur humain, ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la révolution. Ils ont donc compté ſur une faveur ſecrète, juſqu'à ce que les circonſtances permiſſent une protection déclarée. Ces diſpoſitions ne pouvoient échapper à la Nation elle-même, & elles ont dû la tenir en défiance.

Votre Majeſté a donc été conſtamment dans l'alternative de céder à ſes premières habitudes, à ſes affections particulières, ou de faire des ſacrifices dictés par la philoſophie, exigés par la néceſſité; par conſéquent d'enhardir les rebelles, en inquiétant la

nation, ou d'appaiſer celle-ci en vous uniſſant avec elle. Tout a ſon temps, & celui de l'incertitude eſt enfin arrivé.

Votre Majeſté peut-elle aujourd'hui s'allier ouvertement avec ceux qui prétendent réformer la conſtitution, ou doit-elle généreuſement ſe dévouer ſans réſerve à la faire triompher ? Telle eſt la véritable queſtion dont l'état actuel des choſes rend la ſolution inévitable. Quant à celle, très-métaphyſique, de ſavoir ſi les Français ſont mûrs pour la liberté, ſa diſcuſſion ne fait rien ici ; car il ne s'agit point de juger ce que nous ſerons devenus dans un ſiècle, mais de voir ce dont eſt capable la génération préſente.

Au milieu des agitations dans leſquelles nous vivons depuis quatre ans, qu'eſt-il arrivé ?... Des priviléges onéreux pour le peuple ont été abolis ; les idées de juſtice & d'égalité ſe ſont univerſellement répandues, elles ont pénétré par-tout ; l'opinion des droits du peuple a juſtifié le ſentiment de ces droits ; la reconnoiſſance de ceux-ci, faite ſolemnellement, eſt devenue une doctrine ſacrée ; la haine de la nobleſſe, inſpirée depuis long-temps par la féodalité, s'eſt invétérée, exaſpérée par l'oppoſition manifeſte de la plupart des nobles à la conſtitution qui la détruit.

Durant la première année de la révolution, le peuple voyoit dans ces nobles des hommes odieux par les privilèges oppreſſeurs dont ils avoient joui, mais qu'ils auroient ceſſé de haïr après la deſtruction de ces priviléges, ſi la conduite de la nobleſſe, depuis cette époque, n'avoit fortifié toutes les raiſons poſſibles de la redouter & de la combattre comme une irréconciliable ennemie.

L'attachement pour la conſtitution s'eſt accru dans la même proportion ; non-ſeulement le peuple lui devoit des bienfaits ſenſibles, mais il a jugé qu'elle

lui en préparoit de plus grands, puifque ceux qui étoient habitués à lui faire porter toutes les charges cherchoient fi puiffamment à la détruire ou à la modifier.

La déclaration des droits eft devenue un évangile politique, & la Conftitution françaife une religion pour laquelle le peuple eft prêt à périr.

Auffi le zèle a-t-il été déja quelquefois jufqu'à fuppléer à la loi; & lorfque celle-ci n'étoit pas affez réprimante pour contenir les perturbateurs, les citoyens fe font permis de les punir eux-mêmes.

C'eft ainfi que des propriétés d'émigrés ont été expofées aux ravages qu'infpiroit la vengeance; c'eft pourquoi tant de départemens fe font cru forcés de févir contre les prêtres que l'opinion avoit profcrits, & dont elle auroit fait des victimes,

Dans ce choc des intérêts, tous les fentimens ont pris l'accent de la paffion. La patrie n'eft point un mot que l'imagination fe foit complu d'embellir; c'eft un être auquel on a fait des facrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les follicitudes qu'il caufe, qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, & qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en efpère. Toutes les atteintes qu'on lui porte font des moyens d'enflammer l'enthoufiafme pour elle. A quel point cet enthoufiame va-t-il monter, à l'inftant où les forces ennemies réunies au-dehors, fe concertent avec les intrigues intérieures pour porter les coups les plus funeftes?... La fermentation eft extrême dans toutes les parties de l'empire; elle éclatera d'une manière terrible, à moins qu'une confiance raifonnée dans les intentions de Votre Majefté ne puiffe enfin la calmer: mais cette confiance ne s'établira pas

ſur des proteſtations ; elle ne ſauroit plus avoir pour baſe que des faits.

Il eſt évident pour la Nation françaiſe que ſa Conſtitution peut marcher ; que le gouvernement aura toute la force qui lui eſt néceſſaire, du moment où Votre Majeſté, voulant abſolument le triomphe de cette Conſtitution, ſoutiendra le Corps légiſlatif de toute la puiſſance de l'exécution, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du Peuple, & tout eſpoir aux mécontens.

Par exemple, deux décrets importans ont été rendus ; tous deux intéreſſent eſſentiellement la tranquillité publique & le ſalut de l'Etat. Le retard de leur ſanction inſpire des défiances ; s'il eſt prolongé, il cauſera du mécontentement ; &, je dois le dire, dans l'effervefcence actuelle des eſprits, les mécontentemens peuvent mener à tout.

Il n'eſt plus temps de reculer, il n'y a même plus moyen de temporiſer. La révolution eſt faite dans les eſprits ; elle s'achèvera au prix du ſang, & ſera cimentée par lui, ſi la ſageſſe ne prévient pas les malheurs qu'il eſt encore poſſible d'éviter.

Je ſais qu'on peut imaginer tout opérer & tout contenir par des meſures extrêmes ; mais, quand on auroit déployé la force pour contraindre l'Aſſemblée, quand on auroit répandu l'effroi dans Paris, la diviſion & la ſtupeur dans ſes environs, toute la France ſe leveroit avec indignation, & ſe déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développeroit cette ſombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeſte à ceux qui l'ont provoquée.

Le ſalut de l'état & le bonheur de votre Majeſté ſont intimement liés ; aucune puiſſance n'eſt capable de les ſéparer ; de cruelles angoiſſes & des malheurs

certains environneront votre trône, s'il n'eſt appuyé par vous-même ſur les baſes de la conſtitution, & affermi dans la paix que ſon maintien doit enfin nous procurer. Ainſi, la diſpoſition des eſprits, le cours des choſes, les raiſons de la politique, l'intérêt de votre Majeſté, rendent indiſpenſable l'obligation de s'unir au corps légiſlatif, & de répondre au voeu de la nation; ils ſont une néceſſité de ce que les principes préſentent comme devoir : mais la ſenſibilité naturelle à ce peuple affectueux eſt prête à y trouver un motif de reconnoiſſance. On vous a cruellement trompé, Sire, quand on vous a inſpiré de l'éloignement ou de la méfiance de ce peuple facile à toucher ; c'eſt en vous inquiétant perpétuellement, qu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même. Qu'il voye que vous êtes réſolu à faire marcher cette conſtitution à laquelle il a attaché ſa félicité, & bientôt vous deviendrez le ſujet des actions de graces.

La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fourniſſoit le fanatiſme aux mécontens, ont fait porter une loi ſage contre ces perturbateurs; que Votre Majeſté lui donne ſa ſanction, la tranquillité publique la réclame, & le ſalut des prêtres la ſollicite. Si cette loi n'eſt miſe en vigueur, les départemens ſeront forcés de lui ſubſtituer, comme ils ſont de toutes parts, des meſures violentes; & le peuple irrité y ſuppléera par des excès.

Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui ſe ſont manifeſtées dans la capitale; l'extrême inquiétude qu'avoit excitée la conduite de votre garde, & qu'entretiennent encore les témoignages de ſatisfaction qu'on lui a fait donner par Votre Majeſté, par une proclamation vraiment impolitique dans les circonſtances; la ſituation de Paris, ſa proximité des frontières, ont fait ſentir le beſoin d'un camp dans

son voisinage. Cette mesure, dont la sagesse & l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de Votre Majesté. Pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui mériteroit la reconnoissance?

Déja les tentatives de l'état-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure ont fait soupçonner qu'il agissoit par une inspiration supérieure; déja les déclamations de quelques démagogistes outrés réveillent les soupçons de leurs rapports avec les intéressés au renversement de la constitution; déja l'opinion publique compromet les intentions de Votre Majesté: encore quelque délai, & le Peuple contristé croira appercevoir dans son Roi l'ami & le complice des conspirateurs.

Juste ciel! auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances de la terre? & n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraîneront à leur ruine?

Je sais que le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre, que les révolutions deviennent nécessaires; je sais sur-tout, que je dois le tenir à Votre Majesté, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honoré de sa confiance, ou revêtu de fonctions qui la supposent; & je ne connois rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai la conscience.

C'est dans le même esprit que je réitérerai mes représentations à Votre Majesté, sur l'obligation & l'utilité d'exécuter la *Loi* qui prescrit d'avoir un Secrétaire au Conseil. La seule existence de la *Loi* parle si puissamment, que l'exécution sembleroit devoir suivre sans retardement; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux délibérations la gravité,

la ſageſſe, la maturité néceſſaires; & pour des Miniſtres reſponſables, il faut un moyen de conſtater leurs opinions. Si celui-là eût exiſté, je ne m'adreſſerois pas par écrit, en ce moment, à Votre Majeſté.

La vie n'eſt rien pour l'homme qui eſtime ſes devoirs au-deſſus de tout; mais après le bonheur de les avoir remplis, le bien auquel il ſoit encore ſenſible, eſt celui de penſer qu'il l'a fait avec fidélité : & cela même eſt une obligation pour l'homme public.

Paris, ce 10 Juin, de l'an 4e. de la liberté.

Pour copie conforme. Signé, ROLAND.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.